

**COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
ARRETE DU MAIRE**

OBJET : fermeture du parking communal rue Emile Zola à Follainville-Dennemont pendant les travaux d'aménagement du relais Bouygues Télécom.

Nous, Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 82-213 du 2 mars 1982 relatif aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande en date du 29/01/2025 de la société ENSIO 361, avenue du Général de Gaulle Atlantic 361 Bât A 92147 CLAMART (mandatée par Bouygues Télécom) pour les travaux d'aménagement du relais téléphonique au stade rue Emile Zola,

Vu les lieux,

Considérant d'une part, que pour ladite intervention, il y a nécessité de fermer le parking de la rue Emile Zola à Follainville-Dennemont,

Considérant, d'autre part qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains et des usagers,

ARRETONS

Du 11 février au 08 avril 2025,

Article 1 : le parking communal rue Emile Zola sera fermé au stationnement pour tous véhicules.

Article 2 - il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Limay,
- Messieurs les Chefs des Corps des Sapeurs-Pompiers de Mantes-la-Jolie et Limay,
- ENSIO, chargée des travaux
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de Follainville-Dennemont.

Cet arrêté sera porté à la connaissance des riverains et usagers par voie d'affichage et publication sur le site internet de la commune.

Fait à Follainville-Dennemont, le 11 février 2025

Le Maire,

Sébastien LAVANCIER

Affiché le : 12/02/2025

